



Point no 9b de l'ordre du jour

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général relatif aux fermetures d'offices de poste

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous adressons le présent rapport destiné à informer votre Autorité de la suite des travaux concernant les fermetures d'offices de poste situés sur le territoire communal.

Introduction

Le Conseil communal considère que RéseauPostal ferme des offices de poste en ne tenant compte ni de la volonté populaire, ni des interventions parlementaires, ni du bénéfice de La Poste et encore moins de l'adoption par les deux chambres fédérales de l'initiative cantonale jurassienne exigeant une révision de la Loi sur la Poste.

Il a eu l'occasion d'exprimer devant votre Autorité à plusieurs reprises depuis l'été 2017 les évolutions de ce dossier et les actions entreprises pour empêcher qu'un service public universel ne soit remplacé par un service privé, sans garantie de durabilité et de fiabilité, ou simplement supprimé contre la volonté des citoyens.

Le Conseil communal consigne ci-dessous les différents développements dans ce dossier au long cours, par souci de fournir à votre autorité une information régulière et transparente.

Développement

Légitimé par les arguments mentionnés dans les écrits précédents, le Conseil communal considère que la sanction par les deux chambres du Parlement fédéral de l'initiative cantonale jurassienne, le 16 octobre 2018, empêche de fait La Poste de poursuivre ses fermetures jusqu'à sa mise en œuvre au moins, dans deux ans environ.

Cette initiative¹ exige en effet spécifiquement la révision des conditions relatives aux fermetures d'office. Elle demande notamment que les décisions de La Poste puissent être sujettes à recours et que la population puisse s'opposer à une fermeture en recueillant le nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative communale. Relevons pour cette dernière condition que les 610 signatures requises pour Milvignes étaient largement dépassées dans la pétition adressée au Conseil communal et au Conseil d'État à l'automne 2017 déjà, nantie de plus d'un millier de signatures.

¹ Texte de l'initiative, développement et sanction par le Parlement disponibles sur le site de la Confédération : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20170314>

Selon le Conseil communal, cette double sanction parlementaire implique pour La Poste de revoir sa stratégie. Elle devrait l'empêcher de poursuivre ou accélérer son démantèlement dans l'intervalle, sans mépriser directement la décision de son Autorité.

Fort de cette interprétation, le Conseil communal poursuit sereinement ses échanges avec la direction de La Poste et l'autorité fédérale pour faire valoir la nécessité d'interrompre les fermetures d'office.

Actions du Conseil communal en 2019

Malgré cette opposition notifiée à sa direction, RéseauPostal a informé le Conseil communal en février 2019 de son intention de fermer l'office de poste d'Auvernier durant l'automne prochain et celui de Bôle dans la foulée.

Considérant, comme mentionné ci-dessus, que cette décision est l'expression d'une stratégie que le parlement a *de facto* rendue caduque en donnant suite à l'initiative jurassienne, le Conseil communal a choisi de poursuivre les échanges visant à faire revenir La Poste sur cette décision.

Après la démission de Mme la Conseillère fédérale D. Leuthard avec qui il avait eu un échange de courrier à l'automne, le Conseil communal a adressé un courrier à Mme la Conseillère fédérale S. Sommaruga en janvier, requérant son intervention pour empêcher la direction de La Poste de poursuivre son démantèlement, résumant les démarches effectuées et les arguments de notre exécutif.

Parallèlement, notre exécutif, considérant que les communes ne pouvaient plus être entendues seules face à une direction de La Poste qui n'aura jamais pris en compte ses arguments et qui en fait de même avec ceux du Parlement fédéral, a adressé en janvier dernier aux 2223 communes suisses une proposition de courrier à l'attention du Conseil fédéral pour demander la suspension des fermetures d'office.

Chaque semaine depuis la mi-janvier, de nouvelles communes helvétiques adressent ainsi une copie de ce courrier proposé par le Conseil communal de Milvignes au gouvernement suisse.

Mme la Conseillère fédérale a répondu par courrier au Conseil communal le 22 février dernier que nos préoccupations étaient légitimes et qu'elle sensibiliserait la direction de La Poste à notre opposition.

Par courrier à la direction de La Poste Suisse, le Conseil communal a indiqué au début du mois de mars que les observations contenues dans le courrier du Conseil fédéral conduisaient nécessairement à une interruption dans le processus des fermetures et qu'il attendait une prise de position confirmant cette interprétation.

Résumé des actions entreprises depuis 2017

Le résumé ci-dessous consigne, pour mémoire, les principales actions entreprises pour défendre nos offices de poste, depuis la notification de l'intention de supprimer deux offices sur trois dans notre commune.

Mai 2017	La Poste informe la Commune de Milvignes de son intention de fermer les offices d'Auvernier et de Bôle à brève échéance.
Novembre 2017	Pétition au Conseil général et au Conseil d'État munie de plus de 1'000 signatures requérant le maintien des offices de poste. Rapport au Conseil général.

Décembre 2017	Courrier du Conseil communal à la direction de RéseauPostal confirmant le refus argumenté d'entrer en matière.
Février 2018	Courrier du Conseil communal aux parlementaires fédéraux du canton de Neuchâtel, demandant leur soutien.
Avril 2018	RéseauPostal informe le Conseil communal de sa décision de remplacer l'office de poste d'Auvernier par une « filiale en partenariat » dans un commerce du village.
Mai 2018	<p>Notification d'opposition à la décision auprès de la commission de la poste, par le mandataire juridique du Conseil communal.</p> <p>Dans le cadre du forum économique de Milvignes, 40 entreprises signent un courrier à la direction de La Poste Suisse, lui demandant de renoncer aux fermetures sur le territoire communal.</p> <p>Rassemblement populaire devant la Poste d'Auvernier, envoi de 500 cartes postales individuelles au Conseil fédéral.</p> <p>Courrier du Conseil communal à Mme la Conseillère fédérale D. Leuthard accompagnant les initiatives précédentes et requérant son intervention pour interrompre les fermetures d'offices de poste.</p>
Octobre 2018	Décision de la commission de la Poste transmise au Conseil communal. La commission juge que La Poste a respecté les normes légales en consultant l'exécutif communal et n'examine pas l'opportunité de la fermeture et les arguments du Conseil communal.
Octobre 2018	Les deux chambres fédérales donnent suite à l'initiative jurassienne pour une révision de la loi sur la poste, exigeant notamment de revoir les conditions auxquelles des offices peuvent être fermés. Les commissions ont deux ans pour mettre en œuvre cette décision.
Décembre 2018	Le Conseil communal adresse un courrier dans les trois langues nationales aux 26 associations cantonales de communes suisses, leur demandant de transmettre aux 2223 communes de notre pays une proposition de courrier au Conseil fédéral, à adresser par chaque exécutif, pour demander l'interruption des fermetures d'offices.
Décembre 2018	Le Conseil communal adresse à la direction de RéseauPostal une demande de décision formelle concernant la fermeture de l'office d'Auvernier, afin d'examiner la possibilité d'un recours
Janvier 2019	<p>La direction de RéseauPostal répond au Conseil communal qu'un recours est impossible, conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral et qu'il compte poursuivre les fermetures comme n'importe quelle entreprise profitant du droit actuel.</p> <p>Le Conseil communal considère qu'un service public dont l'Autorité désavoue la stratégie ne doit pas la poursuivre en profitant du droit « actuel », contrairement à une entreprise privée.</p>
Février 2019	Courrier du Conseil communal à Mme la Conseillère fédérale S. Sommaruga, demandant son intervention pour empêcher la direction de La Poste de poursuivre les fermetures avant le traitement de l'initiative jurassienne.
Février 2019	Réponse de Mme la Conseillère fédérale S. Sommaruga indiquant qu'elle comprend notre requête et transmet notre lettre à la direction de La Poste.
Mars 2019	Courrier du Conseil communal au directeur de RéseauPostal indiquant que notre exécutif considère que les observations de Mme la Conseillère fédérale suffisent à décider de suspendre les fermetures.

Conclusion

Le Conseil communal considère que la direction de La Poste, à l'invitation des communes, justifiée par les votes au parlement fédéral sur l'initiative jurassienne et confirmée par l'attention portée par le Conseil fédéral à l'opposition de notre exécutif, choisira de renoncer aux fermetures de nos offices de poste jusqu'à la mise en œuvre de l'initiative jurassienne au plus tard en 2021.

Le Conseil communal remercie le Conseil général de prendre en considération le présent rapport.

Le Conseil communal

Colombier, le 18 mars 2019